

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 25

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Orphelin, M. Chiche, Mme Cariou et Mme Chapelier

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« au terme »

les mots :

« sans attendre les résultats ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu d'attendre cinq ans pour décider que certains produits et services, pour lesquels les données sont déjà disponibles, devront obligatoirement faire l'objet d'un affichage environnemental.